

L'angoisse face à la sécurité intérieure de l'*Alleingang* européen

Marie-Claire CALOZ-TSCHOPP

Université de Genève.

« L'homme contemporain se retrouve en partie dépaycé dans un monde dont l'ordre, l'unité et le sens lui paraissent obscurcis (...). Il apparaît comme un être historique mal identifié sans définition mythique, métaphysique, positive et culturelle de large acceptation ».*

Introduction

La Suisse devrait sortir de son *Alleingang* (voie solitaire). L'Europe est à construire. Avec la crise des Etats-nations, l'urgence d'une nouvelle communauté à venir est posée. Ces nécessités sont évoquées. La dernière d'entre elles est le plus souvent passée sous silence, ou alors posée comme une utopie irréalisable,

* G. Balandier, " Postface, où il est question de modernité ", in *Revue de l'Institut de Sociologie*, N° 3-4, Bruxelles, 1988, p. 299.

ou encore envisagée comme l'accomplissement de l'universalisme, alors qu'elle exige une transformation radicale de point de vue.

Restreignons-nous ici à la création européenne. Elle ne soulève pas l'enthousiasme. Pour les plus cyniques, elle peut être remplacée par la déréglementation généralisée du libéralisme sauvage. Pour une autre partie de l'opinion publique, les sentiments mitigés ou négatifs dominent : retrait, apparente indifférence ou sentiment d'être dépassé par le dossier, angoisse. On constate une disparition de la recherche du sens et du besoin de comprendre et une perte de la capacité d'agir politiquement. A quoi renvoient de tels sentiments et de telles attitudes ? Le dossier européen est vaste et complexe. Les raisons de la position de retrait d'une majorité des Suisses tout autant. Les deux domaines posent des questions de fond immenses. Pour circonscrire la question, choisissons un angle particulier d'analyse en ce qui concerne la politique suisse et européenne. Voyons ce qu'il en est dans un des domaines importants de la construction européenne : la libre circulation des personnes¹.

Les nombreux changements mondiaux soulignent la complexité et la nouveauté d'une telle question. Là, comme devant d'autres questions de société, malgré la répétition et l'aggravation de la xénophobie et du racisme, on a l'impression qu'on se trouve face à une expérience nouvelle dont l'originalité échappe aux catégories politiques et aux critères de jugement traditionnels. La manière d'aborder la question des étrangers nous dit quelque chose de radicalement nouveau sur nous-mêmes et sur nos sociétés, mais quoi² ? Ni nos outils conceptuels, ni nos lois, ni même nos mœurs qui souffrent d'étranges "oublis" quant à la valeur d'hospitalité, d'asile, ne nous aident à comprendre, à connaître en profondeur ce qui se passe. Nous nous sentons infirmes et aveugles devant une réalité qui exige pourtant des actions et des décisions. Et la lecture de certains documents officiels sur le sujet produit une lassitude, et aussi une angoisse³.

On s'interroge aussi sur la nature de l'angoisse. Qu'est-ce qui, dans la lecture d'un document traitant de migrations et de *sécurité intérieure* engendre une fatigue et une angoisse diffuse ? Le dossier de la libre circulation des personnes en Europe et en Suisse ne change pas de scène, ni d'acteurs depuis plusieurs

années. L'impression d'une répétition de schèmes trop connus, alors que la situation est nouvelle et pose de nouveaux défis, explique en partie la lassitude. L'angoisse ressentie renvoie à d'autres angoisses collectives suscitées par le document. Sont-elles réelles ou imaginaires ? Que nous disent-elles sur la crise et le projet de société ?

Postulons que l'angoisse est pensable, qu'il est possible de commencer à la penser. Le souci existentiel et politique de cette fin de siècle sur le thème de l'Europe et des étrangers s'exprimerait-il en terme d'angoisse quant à la sécurité, comme le postule le document ? Un tel lien peut servir d'indice pour une intuition. Et si, pour avoir une juste appréciation de la sécurité, des dangers et des risques évoqués ou absents du *papier*, il fallait penser ensemble le souci existentiel et le souci politique⁴ ?

L'angoisse et la sécurité... Ces concepts nomades apparaissent figés et magiques parce qu'ils ne sont pas pensés ensemble, en tout cas dans le champ de la philosophie politique. L'angoisse (*angustia* : défilé) nous conduit vers des passages étroits en nous laissant deviner où se profilent des choix antagoniques concernant la sécurité collective. Nous tenons dans la main un fil rouge pour explorer des pratiques sociales qui créent des significations, occultes ou au contraire amplifient des divergences. Il est alors possible de mieux cerner les choix, les alternatives possibles quant au projet d'une communauté politique dessinée, en l'occurrence l'Europe. Pour construire l'Europe de la (libre) circulation des personnes, depuis la Suisse ou depuis un autre lieu d'ancrage, il n'y a pas qu'un seul chemin, même si le défilé est étroit dans le labyrinthe. L'aventure de la découverte des parcours mérite d'être tentée.

L'angoisse face à un discours sur la sécurité intérieure.

Il n'est pas dans mon propos d'analyser et d'évaluer ici dans son ensemble et dans toutes ses incidences le *papier de discussion* (Constatons qu'il ne s'agit plus d'un *rapport* - Le glissement vers un nouveau thème serait-il plus hasardeux et délicat ?)

établi par la Commission d'experts dénommée *Contrôle des personnes à la frontière* à l'intention du Conseil fédéral. Après une lecture de ce *papier* et de ses annexes, je me propose de réfléchir à certaines notions (angoisse et manipulation de l'angoisse⁵) replacées dans le champ de la philosophie politique et à certains enjeux qui s'y rattachent quant au régime et aux valeurs politiques en regard de la libre circulation des personnes.

La manipulation de l'angoisse.

Angoisse devant les conditions de la vie humaine. Devant l'incertitude du monde. Devant la crise de société et de civilisation. Angoisse circonscrite à l'espace européen face à un dossier insaisissable dont les enjeux dépassent la compréhension. Devant les dérapages et les déficits du langage. Angoisse devant les migrations présentées comme de nouvelles menaces dans l'imaginaire social, tant dans le document, dans certains discours scientifiques, que dans les discours de certains partis politiques⁶. Mais, comment se fait-il qu'à partir d'un vécu d'angoisse, nous acceptions si facilement le leurre et le mensonge, que nous tolérions l'intolérable, que nous acceptions l'inacceptable, que nous soyons imperméables à la culpabilité, à la responsabilité et à l'exigence d'égalité ? Ou au contraire, qu'est-ce qui fait que le pas est franchi dans l'autre sens, qu'il y ait un dépassement du silence et une prise de parole, une résistance à la manipulation de l'inconscient social ?

Une psychanalyste⁷, à propos de l'angoisse face à un phénomène extrême (le danger de guerre nucléaire), a bien décrit les mécanismes psychiques profonds à la base d'attitudes psychiques déterministes (ambiguïté). Elle a aussi montré comment ceux qui présentent les moyens de la guerre pour soi-disant assurer la paix, attisent notre insécurité, ou nous offrent une sécurité inquiétante. Ceux qui manipulent l'angoisse posent en fait un faux dilemme, un faux choix pour que leur choix soit avalisé par tous. Acceptez la guerre et les moyens de la guerre pour avoir la paix, même si vous devez être détruits.

Traduisons le paradoxe dans le domaine de l'Europe des polices. Acceptez notre vision des menaces et de la sécurité comme l'unique vérité. Acceptez la sécurité des Etats et des polices telle que nous la définissons, contre la sécurité de la personne, d'autant plus que la personne, ce n'est pas vous, c'est *l'étranger* dont nous vous protégeons. Acceptez notre solution. En le faisant, acceptez notre monde tel qu'il est, l'Europe telle que nous vous la dessinons. Ralliez-vous sans conflit. N' imaginez pas une autre Europe que l'Europe des polices. Une telle position perverse nous enferme dans une position de choix paradoxale où il n'y a qu'une solution possible. Quoi d'étonnant que dans les limites de telles règles du jeu, plus se montrent forts ceux qui tiennent ces discours, plus nous nous sentions faibles. Nous voilà paralysés par la peur, figés dans la passivité, la résignation et prêts à l'obéissance aveugle. D'angoissés, si nous acceptons d'entrer dans le jeu, nous voilà devenus dépendants, impuissants et soumis.

L'angoisse et le fantasme de maîtrise absolue.

Bien qu'il n'en parle que de manière biaisée (en parlant de la menace des migrations), le *papier* renvoie en fait à d'autres questions de société. Si, à la lecture, l'angoisse saisit certains lecteurs, c'est parce que le nouvel étranger est dessiné dans l'imaginaire social comme une menace dangereuse et que la manière d'en parler réveille certaines de nos fragilités psychiques. A un autre niveau, c'est aussi parce que les travaux de la dite Commission font défiler devant les yeux du lecteur les désirs de débordements d'un pouvoir autoritaire impersonnel et anonyme qui s'arrogerait non seulement le rôle de la répression sans contrôle externe, mais un rôle d'orientation du sens et des choix de vie en commun. Les questions de sécurité se déplacent. D'autres questions cachées apparaissent en filigrane, formulées ailleurs, à propos du sens de la vie, du travail, de la consommation, du lien social, du rapport à la nature, etc. Elles concernent « *la crise planétaire de la situation humaine*⁸ ».

La mise en scène du pouvoir autoritaire nous renvoie aussi au fantasme de maîtrise absolue de la réalité et à ses impasses. Il y a un rapport entre modernité et xénophobie écrit Hannah Arendt⁹. Dans une civilisation fortement organisée, l'étranger, comme tout élément extérieur et non contrôlable, dérange, parce qu'il fait apparaître les limites de l'invention humaine. Il est en quelque sorte la présence cachée du non-maîtrisé, du non-domestiqué par notre société technicienne. Il rend visible le complexe de Prométhée dérobant le feu aux Dieux pour l'apporter aux hommes, condamné par le dieu suprême à être enchaîné à un rocher où un aigle lui dévore les entrailles. En ce sens, la modernité contient la xénophobie comme le révélateur de ses limites. L'angoisse ressentie devant l'insaisissable et devant le pouvoir autoritaire fantasmant la maîtrise absolue des facteurs de sécurité rappelle l'exigence d'un examen critique de notre modernité. Par sa présence, elle pose aussi la question de savoir si une critique du monde contemporain est compatible avec des principes de *l'humanisme démocratique*¹⁰.

L'angoisse : un concept existentiel.

L'angoisse exprime la crainte d'un danger, d'un malheur non clairement défini face auquel l'être humain se sent incapable de réagir. C'est donc un état bien décrit dans ses aspects psychologiques¹¹ et psychanalytiques¹². Mais l'angoisse ne semble pas avoir de place visible en philosophie politique. Cela signifierait-il qu'il serait impossible de décrire et d'évaluer des sentiments d'angoisse quant à l'état et au devenir de la vie collective ? Ou plus fondamentalement encore à propos de l'état et du devenir de l'humanité ?

L'angoisse, un concept de philosophie politique.

Le terme de sécurité et celui de crainte traversent les grands textes de philosophie politique, mais, à première vue, le terme d'angoisse y est absent¹³. Dans la question qui nous intéresse, l'angoisse¹⁴ face à la situation du monde extérieur révèle une préoccupation, un souci qui concerne un monde extérieur, le monde politique, c'est-à-dire le monde du vivre ensemble. Le souci est

celui de sujets pouvant pâtir d'un certain mode imposé du vivre ensemble. Alors, si l'on pense qu'un état d'angoisse à propos de Soi (sujet) dans un projet du vivre ensemble, à propos de l'Autre quand il est défini comme étranger (non-sujet), renvoie au monde extérieur et à une situation politique, à des enjeux de ce monde extérieur, il devient possible de situer la notion d'angoisse en philosophie politique. Il est possible de les penser ensemble, de chercher une articulation tout en distinguant des niveaux, de ne pas séparer¹⁵ le moi et le monde.

Une lecture politique de l'angoisse peut alors nous permettre d'identifier des caractéristiques du monde extérieur politique qui activent l'angoisse. Nous sommes en train de vivre dans une situation inconnue, que nous ne savons pas nommer. Le décodage du sens de l'angoisse devient une méthode de décryptage de l'état illisible de la vie politique et du statut des êtres humains (sujets ou non-sujets) dans un projet de vie en commun¹⁶.

Dans un tel cadre et du point de vue de la démocratie prise dans sa radicalité¹⁷, à la lecture du document, surgissent des questions plus précises dont l'élucidation pourra peut-être permettre de commencer à identifier ce qui a lieu. A propos de libre circulation des personnes en Europe, quel régime politique est envisagé ? Quelles valeurs politiques sont privilégiées ? Avec la crise économique, politique, culturelle, assistons-nous à une tentative de mise en place d'une nouvelle conception du politique et du pouvoir à propos des étrangers en Europe, de la part de certains acteurs¹⁸ ? Pour tenter de répondre à de telles questions, d'autres interrogations peuvent nous guider. Les êtres humains ont-ils tous un égal statut d'êtres humains ? Qui a un statut de sujet, de citoyen¹⁹ dans la construction européenne, c'est-à-dire qui peut réellement exercer sa liberté en étant l'égal de tout autre être humain ? Ceux qui énoncent des voies pour la construction de l'Europe et pour assurer sa *sécurité intérieure*, choisissent-ils la voie de la discussion publique, l'éthique de la responsabilité, l'exercice de la qualité de citoyenneté pour tous les êtres humains concernés, afin de résoudre les questions de sécurité que nous pose la dynamique de la création européenne ? Choisissent-ils l'intersubjectivité, ou l'autoritarisme et la négation de l'Autre ?

Quelles sont les menaces ? Qui sont les ennemis ?

Dans le document, les menaces changent de terrain. Les auteurs ont "oublié" l'histoire des migrations et les causes de la mobilité actuelle des populations. Ce n'est plus la menace nucléaire (de l'Est), ni le communisme. Les communistes sont remplacés par les étrangers, les criminels consommateurs de drogue et « *l'extrémisme violent* » (p. 6). Le document est muet sur toute une série de nouvelles menaces qui impliquent aujourd'hui un « *concept coopératif de sécurité*²⁰ » : le non-contrôle d'équipements nucléaires, la dégradation de l'environnement, le sous-développement²¹, les épidémies (SIDA, choléra, tuberculose), l'organisation du trafic de drogue, etc.

Dans le document de la CEEF, les menaces sont très circonscrites. Comme en Europe, « *on a observé en Suisse un accroissement, ces dernières années, des flux migratoires incontrôlés, de la criminalité organisée et internationale ainsi que des délits commis par des requérants d'asile* ». Les étrangers sont définis comme si la mobilité était leur condition exclusive d'être humains, comme s'ils étaient les seuls à être mobiles²². Ils sont décrits en terme de flux - non en tant que sujets - et en terme de mesures que l'Etat prend à leur encontre pour contrôler leur mobilité : politique des visas, politique à l'égard des étrangers, politique d'asile, migrations incontrôlées, contrôles à la frontière. Ils sont aussi décrits comme acteurs principaux de l'extrémisme violent²³.

Quant à la menace de criminalité par rapport à la drogue, le rapport commence par reconnaître qu'il y a « *davantage de violence et une augmentation du crime organisé international* » (p. 6). Pourtant, en décrivant la criminalité, le papier parle « *d'infractions contre le patrimoine et des vols commis en corrélation avec le financement de la consommation de drogues* » (p. 6). En clair, la criminalité est le fait unique des consommateurs de drogue. Les trafiquants, les auteurs de blanchiment d'argent de la drogue ne sont pas des criminels qui mettent la sécurité en danger. L'amalgame, qui fait silence sur les auteurs de menaces, pour

l'Etat et la société suisses, d'une nouvelle criminalité internationale²⁴, désigne les étrangers et les consommateurs de drogue comme les acteurs des menaces contre la *sécurité intérieure*. La délinquance est définie en terme de délinquance de classe. Les criminels, ce sont les petits délinquants. Pas les grands. Une vieille loi est remise à l'ordre du jour du discours.

Par ailleurs, les menaces réelles et imaginaires sont entremêlées (les étrangers, le terrorisme et les délits des consommateurs de drogue, par exemple), ce qui leur donne un statut de réalité et un poids égal quant à leur gravité. En plus, l'effet multiplicateur de l'amalgame les fait apparaître plus importantes, insidieuses, donc plus dangereuses qu'elles ne sont en réalité. La menace de l'étranger n'est par ailleurs pas présentée comme légère, mais comme grave (*acteur de l'extrémisme violent, trafiquant de drogue*). On assiste là à une construction différentielle de l'étranger en tant qu'Autre très dangereux... L'étranger est figé dans une essence d'être différent et menaçant où il lui est impossible d'exister comme un être humain, d'être considéré comme tel et d'exercer sa liberté et ses droits.

Les amis, les ennemis, les menaces, ne peuvent plus être définis en fonction d'une appartenance idéologique (communisme). Ils sont alors définis en fonction d'une identité à une communauté européano-nationale (Europe nationale-étrangers), mais non en fonction des choix fondamentaux concernant l'avenir des sociétés humaines.

Tout en ne changeant pas de paradigme pour définir la sécurité de nos sociétés, les auteurs du *papier* n'établissent aucun inventaire sérieux, ni n'intègrent les nouvelles menaces. Pour désigner l'étranger comme agresseur, on assiste à un montage descriptif sommaire qui, par sa simplicité, évoque plus un vulgaire mensonge qu'un avertissement. Le roi est nu...

Il y a sécurité et sécurité...

Le *papier de discussion* des autorités suisses, qui fait suite à un rapport intermédiaire, est construit autour de la sécurité. La notion de *domaine de la sécurité intérieure*, qui devient centrale,

délimite le champ et fait passer au second plan celle de *contrôle des personnes à la frontière* utilisée jusqu'alors. Après s'être centrés sur les frontières, voilà que les experts changent de terrain et de lieu pour s'occuper de *sécurité intérieure*. Les têtes de chapitre du *papier* donnent un aperçu des problèmes concernant la situation actuelle : *de la politique des visas, de la politique à l'égard des étrangers, de la politique d'asile, des migrations incontrôlées, des contrôles aux frontières, de la criminalité, de la protection de l'Etat*. Tant l'énumération des rubriques que leur importance quantitative relative, montre que pour les experts, la relation aux étrangers (immigration, asile) est le problème le plus important quand il s'agit de *sécurité intérieure*.

Une récente étude à propos du scandale des fiches en Suisse²⁵ a démontré que pour des services de la police fédérale, les menaces intérieures, loin d'être réelles, étaient surtout imaginaires. Après 1968, en plus d'un décalage important des avis entre la police fédérale et de larges couches de la population, un fossé existait quant aux représentations imaginaires des menaces.

On peut encore se demander, à propos du *papier* de discussion et de son contenu, ce qui est de l'ordre du réel et ce qui est de l'institution d'un nouvel imaginaire social²⁶. A la lecture, on a l'impression d'un brouillage des cartes du réel et de l'imaginaire.

Je n'interroge pas ici les origines diverses du regain d'une demande de sécurité de la part de la population²⁷. Mon propos est plus limité. S'il existe un accord sur l'impératif de sécurité, encore faut-il se mettre d'accord sur le contenu de la notion de sécurité. On peut postuler que les manières d'aborder le problème renvoient à deux tendances relatives au choix d'une priorité dans la dynamique de la vie et de la mort. A partir de ce choix qui n'exclut pas forcément la prise en compte de l'autre terme (dialectique nécessaire), deux représentations du présent et du futur d'une vie commune politique en Europe avec le reste du monde s'ébauchent. La position prise quant à la priorité de vie ou de mort nous renvoie à une pensée, à un imaginaire, à des valeurs, à des inventaires de "problèmes" à résoudre, ainsi qu'à des choix politiques et éthiques différents.

Qu'est-ce que la sécurité ?

Qu'est-ce que la sécurité en général pour les individus et la société ? Elle est à la fois un état psychologique intérieur et un état politique où l'être humain se sent à l'abri du danger ou vit dans un état d'absence réel de danger. A travers l'histoire de l'humanité, la valeur de sécurité renvoie aux notions de paix et de guerre. Mais est-ce encore tenable de formuler la question en ces termes... *Si vis pacem para bellum* (si tu veux la paix, prépare la guerre) ?

Au niveau politique, la fin du bipolarisme en Europe et dans le monde implique une transformation des « *paramètres fondateurs de la sécurité et par conséquent du paradigme de la sécurité lui-même* », avertit le GRIP²⁸. On assiste à un changement de modèle d'analyse, à cause d'une interdépendance plus forte entre les Etats et les peuples impliquant une coopération et l'identification de nouvelles menaces. La sécurité n'est plus seulement une affaire militaire et de police. La définition des menaces nous a fourni une partie des indications quant à la vision des auteurs du *papier* de discussion ; qu'en est-il de la définition de la sécurité quand elle est mise en rapport avec les migrations ?

Les migrations ont des impacts très différenciés, selon les conditions historico-économiques. « *Elles peuvent accroître la sécurité globale dans certains cas, la diminuer dans d'autres, modifier des rapports de forces entre Etats*²⁹ », sans parler de l'équilibre démographique, et de l'apport économique (financement de la sécurité sociale), etc. Les migrations sont « *un facteur de changement, donc d'incertitude et d'instabilité, voire de tensions ou de crise*³⁰ ». A chaque fois, il s'agit d'évaluer leur impact potentiel et réel en considérant la situation historique concrète. Or, pour poser le rapport migration-sécurité intérieure, le *papier* fait l'économie d'une approche économique, sociologique, politique, ethnologique, etc.

De plus, pour pouvoir évaluer la crise, les tensions doivent être appréciées à l'aide de nouveaux paradigmes. Loin d'être prospectif quant à la sécurité, le *papier de discussion* s'inscrit dans les conceptions stratégiques d'après-guerre et de Guerre froide³¹.

L'idéologie de la sécurité intérieure relais de l'idéologie de la sécurité nationale ?

La lecture du *papier* éveille un soupçon en réveillant la mémoire historique. Malgré tous les bouleversements du monde actuel, malgré toutes les critiques indignées, à propos de la solution finale³² et de l'idéologie de la sécurité nationale ces dernières années grâce aux campagnes pour les disparus (Argentine, Chili, Uruguay, etc.), un noyau dur subsiste et traverse les époques, tout en s'adaptant³³. Pour certains acteurs qui semblent avoir une capacité d'usure infinie, tout change, mais rien ne change.

Premier constat. Le *papier* ne définit pas la sécurité en terme de sécurité d'Etat, mais en terme de *sécurité intérieure*. Il définit cette notion « *au sens large, [notion qui va donc] au-delà de la sécurité de l'Etat* » (p. 4). En clair, la sécurité ne concerne plus uniquement l'Etat. De ce point de vue, elle concerne l'Etat et la société. Il n'y a plus d'espace hors contrôle, plus de vide. Une rupture intervient dans l'histoire du concept en Suisse, mais quelle est la nature du changement ? Que recouvre un tel élargissement, par ailleurs vague ? L'imprécision de la notion de protection de l'Etat dans les textes officiels suisses intervient ici pour la notion de *sécurité intérieure*. Que signifient l'imprécision et un tel recoupement dans les contextes historique et politique actuel ? Une analyse des nouvelles tensions, dissensions, frontières qui apparaissent entre le privé et le public - c'est-à-dire ce qui est du ressort de l'intervention de l'Etat quant à la protection de la personnalité et la protection de l'Etat - le contenu de la notion d'espace et certaines absences donnent des indications limitées mais précieuses.

On voit se dessiner une métaphore de la destruction de la société civile. Il y a un déplacement significatif d'une partie de la sphère privée vers la sphère publique : les « *rappports des personnes entre elles* » basculent dans la sphère publique, sans pour autant que des précisions soient apportées sur la nature et l'étendue de ces rapports que l'Etat (de police) est censé contrôler. Quelles sont en effet les nouvelles limites du contrôle public et policier ?

La notion d'*intérieur* recouvre à la fois un amalgame entre l'Etat et la société, à l'intérieur des frontières de l'Etat-nation

suisse et une coopération avec les Etats de la CE. La Suisse, en adhérant aux accords de Schengen, participerait à la construction d'un « *espace européen de sécurité* » (p. 19). Voilà dessiné le nouvel espace stratégique des enjeux, sans qu'un souci quant à la souveraineté nationale soit manifesté, alors qu'il sert de référent pour distinguer les « *nationaux* » des « *étrangers* »³⁴. Singulière contradiction qui ne semble pas indisposer les experts. La description des instances et des mesures permet de voir que l'espace comprend les Etats de la CE³⁵ et éventuellement d'autres Etats³⁶. En clair, l'espace de sécurité n'implique pas une adhésion aux structures politiques européennes existantes. Il y a un cloisonnement entre l'Europe des polices et l'Europe politique. Le concept d'*espace européen de sécurité*, en tant qu'espace de police renvoie au concept d'*espace vital* qui, lui aussi, reste vague. La revendication d'un *espace européen de sécurité*, avec en arrière fond celui d'*espace vital* est présenté comme un mouvement d'auto-défense, d'auto-protection et non pas comme un mouvement d'expansion³⁷.

La sécurité intérieure comprend également « *les mesures qui garantissent la protection de l'espace vital ainsi que des bases économiques et sociales* » (p. 4). Bien que ces précisions ne soient pas développées dans le *papier*, elles évoquent étrangement les visions géopolitiques et géostratégiques du pangermanisme, reprises par les théoriciens du nazisme et de l'idéologie de la sécurité nationale développée, dès 1964, en Amérique latine, avec les conséquences³⁸ que nous connaissons. Rappelons que ces visions se réclamaient d'un espace vital, d'une intervention sur l'économie et sur tous les aspects de la vie humaine. La notion de *sécurité intérieure* appuyée sur celle d'*espace vital* relayerait-elle la notion décriée et donc inavouable de sécurité nationale ? Les conditions socio-historiques de l'Europe actuelle sont certes différentes et l'analogie ne peut être mécaniquement appliquée. Mais on ne peut s'empêcher de repérer des indices préoccupants d'une tendance quant au régime et aux valeurs politiques choisies par les experts. Avec une différence cependant. Dans la vision des experts, ce ne sont pas les militaires, mais les policiers qui sont les artisans de la construction de l'*espace de sécurité européen* et les gardiens de l'*espace vital*.

Alors que l'armée est remise en cause, les policiers rêvent-ils de relayer les militaires ? Vivons-nous une étape où à côté d'un moins d'Etat politique, l'Europe des polices, loin de bricoler, se structure de plus en plus en système pour « *tuer des droits* »³⁹ ? Des études sociologiques et politologiques devraient évaluer la nature des résurgences visibles dans ce *papier de discussion* comme dans d'autres documents suisses et européens.

Dernière remarque. L'élargissement concerne l'Etat et la société. Or dans ce cadre, un troisième facteur présent dans le débat politique actuel sur la sécurité brille par son absence : la nature. Les questions d'environnement comptent pourtant parmi les causes importantes de mise en danger de la sécurité mondiale.

Un projet de démocratie "sécuritaire"⁴⁰ qui cache un effacement de l'Etat de droit et d'un projet de vie en commun.

La Suisse, un « îlot de l'insécurité » ?

L'isolement de la Suisse après le vote négatif sur l'EEE est souligné, ainsi que ses conséquences : « *cela pourrait entraîner des déficiences en matière de recherches policières et de savoir-faire ainsi qu'un accroissement des problèmes migratoires (...)* La Suisse encourt donc le risque de se transformer en un îlot de l'insécurité ». (Communiqué de presse, 11.5.93). La métaphore est parlante. Elle rappelle une autre époque de l'*Alleingang* (voie solitaire) et la métaphore tristement célèbre en Suisse à propos de la politique d'asile suisse durant la Deuxième Guerre mondiale : *la barque est pleine*. Les experts sont partisans d'une intégration européenne pour rompre l'isolement et pour assurer la sécurité. On ne peut que partager leur souhait quant à l'intégration européenne. Mais quelle en est leur vision par rapport au régime et à la vie politique ? Comment l'îlot est-il rattaché au continent et... à quel continent ? Quelle Europe nous dessinent-ils ?

Les structures institutionnelles de la sécurité intérieure

Au niveau des intentions, le texte nous renvoie à des références d'un régime politique de démocratie libérale, ainsi qu'au

principe de séparation des pouvoirs⁴¹. Qu'en est-il de la traduction de ces principes dans les structures et les mesures prévues ?

Notons tout d'abord qu'en éliminant de leur analyse deux points de la sécurité intérieure (b et d) qui font directement référence à ces principes, les experts montrent que le souci de contrôle prime sur le souci du respect des libertés et des droits fondamentaux. L'équilibre est rompu.

Quelles sont les structures européennes que la Suisse doit intégrer pour assurer la sécurité intérieure, selon les experts de la CEEF ? En priorité, malgré le non à l'EEE, la Suisse devrait négocier un accord parallèle ou une adhésion aux accords de Schengen pour appartenir à l'espace européen de sécurité. Aucune condition n'est cependant formulée quant aux droits fondamentaux et à une procédure *démocratique* pour l'adhésion.

Concernant la politique communautaire de la CE, la Suisse, selon des experts, aurait intérêt à participer aux rencontres semestrielles des ministres de l'Immigration, à *TREVI*, à *EUROPOL*, au *Service d'information Schengen (SIS)* et à diverses Conventions. Les autres instances européennes interviennent avec un autre statut, comme des « *conditions-cadre en politique extérieure* » (p. 17). Une nette priorité est ainsi donnée par les experts à une intégration rapide aux instances et accords concernant l'Europe des polices.

Des mesures sont proposées dans les structures internes de la Suisse et notamment en ce qui concerne une redéfinition des rapports Cantons/Confédération en matière de police⁴². Elles sont la « *concrétisation rapide de projets d'envergure nationale qui, pour la plupart, sont déjà planifiés* ». En clair, les experts proposent de discuter alors que le mandat et les mesures sont pratiquement décidées de manière autoritaire entre le Département fédéral de justice et police et la Chancellerie fédérale (p. 27).

Les experts proposent la création d'une *Conférence nationale de coordination* composée des Conseillers d'Etat et de directeurs « *investis de tâches de sécurité* » qui se réuniraient « *au moins une fois par an* », et la nomination d'un « *Coordinateur pour la sécurité intérieure* » accompagné d'un Comité⁴³... composé des membres actuels de la CEEF, se réunissant régulièrement et en

coordination étroite avec les instances de police européennes. La *Conférence nationale*, composée en grande partie de policiers, n'est qu'un paravent. La *CECF* continue son travail, dans sa composition essentiellement policière, sans contrôle externe (parlementaire, juridique, populaire). Il ne reste qu'à nommer le coordinateur. On devine son profil.

Un nouvel *Alleingang* de l'Europe occidentale, dangereux pour une politique de paix et de sécurité globale

Les experts tirent une leçon de la votation négative sur l'EEE. Il faut percevoir avec soin les « *besoins de sécurité individuels et collectifs* » par des « *confrontations démocratiques* » (p. 10). Le souci démocratique se résume à une prise d'information (même pas une consultation), à un travail sur l'imaginaire social, en diffusant le document destiné au Conseil fédéral à la presse. Dans la logique qui est la leur, il faut encore plus de « *souplesse* » et plus de « *compétence* ». La souplesse signifiant l'adaptation ou la création de bases légales de plus en plus éloignées de l'Etat de droit, la thématisation politique des principales questions touchant à la sécurité intérieure dans des sphères limitées⁴⁴, la promotion et l'encouragement de la criminologie dans les universités suisses, la recherche de l'eurocompatibilité quant à la collecte des données (*DOSIS*). Pour ce qui est de la formation, les experts proposent leurs bons offices aux polices européennes par la création, en Suisse, d'une académie de Police européenne. La sécurité, tant dans sa conception, sa mise en œuvre, que dans la formation et la recherche, est une simple question de police. La boucle est bouclée.

L'imaginaire policier nous fige à l'intérieur des murs d'une nouvelle prison, celle si bien décrite par Dürrenmatt, où les gardiens sont aussi prisonniers⁴⁵. Hors de la prison, il n'y a plus d'espace. On entrevoit une Europe des polices où certains archipels du Sud de la planète et d'Europe de l'Est sont rayés de la carte. On entrevoit une volonté d'abandon de l'isolement national pour l'institutionnalisation d'un isolement européen occidental, dangereux du point de vue d'une politique de sécurité globale.

Une expérience et des énigmes politiques nouvelles

La référence à la démocratie parlementaire libérale dans le document est un leurre. Dans la pratique, tant le rythme et le style de discussion, que les partenaires convoqués, les structures, les procédures, les conditions du débat politique, la conception de la formation et de la recherche, évoquent le style d'une démocratie restreinte, autoritaire et sécuritaire.

En ce qui concerne les droits des étrangers, le document affirme les règles de l'Etat de police contre celles de l'Etat de droit. Mais il y a plus grave. A propos du sort et du statut réservés aux étrangers dans le document, on est tenté de dire que l'on glisse vers un régime politique caractéristique de l'Ancien Régime, qui se moderniserait. Une modernisation qui oublierait les limites posées par Kant pour garantir les libertés et les acquis de la deuxième génération des droits de l'homme soucieux de joindre liberté et égalité.

Les tendances présentes dans le document évoquent le rêve d'un changement de régime politique. On assiste à la description larvée d'un projet d'abandon de la démocratie libérale, mais pour quel type de régime politique ? Le ton évoque une sorte de despotisme policier dont les fantasmes ont certains traits d'une société totalitaire⁴⁶, sans que le projet puisse se comprendre à partir d'un tel concept. La situation à l'Est, la violence, érigée en norme, de la vie quotidienne au Sud, la mondialisation du néolibéralisme, la crise économique, politique, culturelle, suffisent à nous en convaincre, sans que nous puissions nommer l'expérience de laboratoire politique qui a lieu sous nos yeux. L'évaluation détaillée du projet politique du document (et de documents similaires), son interprétation et sa mise en perspective est une nécessité urgente. Elle dépasse le cadre de cet article⁴⁷.

En conclusion : Sauve qui peut la vie Sauve qui veut la liberté et l'égalité

Bien que des questions préoccupantes subsistent, certaines des causes politiques et philosophiques de la lassitude et de l'angoisse ressenties à la lecture du document apparaissent plus

clairement... Un premier degré d'apaisement procuré par l'analyse situe un niveau de l'angoisse. La dénégation ou l'ignorance des objectifs que révèle la confidentialité des débats sur le sujet en Europe et en Suisse, écho de la logique du silence des polices, ne pouvait être un critère pour évacuer le danger. En ce sens, l'activité philosophique engagée dans la lecture critique d'un document a été « *une thérapie de l'âme* »⁴⁸, individuelle et aussi collective. L'exigence d'une poursuite d'activité de pensée lucide succède à l'angoisse. Après avoir échappé ainsi à la banalisation, au silence ou au retrait, d'autres questions surviennent. Qui nous protège de la protection des polices ? A-t-on envie d'écrire après la lecture du document. Vers quel régime, quel projet de vie en commun allons-nous si nous laissons les choses se faire sans intervenir ? Le Conseil fédéral, le Parlement et le peuple ont besoin d'autres interlocuteurs et d'autres conditions pour penser, pour débattre de la sécurité et de la paix européennes. Le choix du chemin difficile de la *parole*, de la discussion publique, est fondamental, si l'on désire que les sujets que nous sommes puissions développer une conscience collective des enjeux et des choix qui s'imposent pour une vie en commun.

La perspective qui a servi à l'inventaire des menaces et à la manipulation des angoisses et de l'imaginaire collectif laisse perplexe par son simplisme quant aux arguments s'adressant à la raison humaine. Bien qu'apparemment rationnel, le discours policier ne s'adresse pas tant à la raison, qu'à l'univers psychique, à l'imaginaire individuel et social⁴⁹. L'angoisse, en ce sens, était révélatrice. Au-delà de la manipulation des sentiments et des faits de réalité, on en retire l'impression d'une tentative de restauration/modernisation d'un autoritarisme conservateur et despotique qui utilise le laboratoire Schengen pour tenter de se mettre en selle. Les experts fournissent des réponses paradoxales et mensongères au profond besoin humain de sécurité. La manipulation éloigne des questions urgentes touchant le régime politique d'une vie en commun, la sécurité et la paix. En les classant comme *non-Européens*, dans une définition raciale, elle désigne des êtres humains comme nouveaux boucs émissaires à haïr, à exclure et même à tuer. On peut craindre les réactions pouvant en découler. Dans une telle perspective, la vie humaine revêt une

importance de plus en plus relative⁵⁰. Seule la mort s'installe dans le projet social, et aussi en nous si nous nous y résignons. Sauve qui peut la vie. Renversons la perspective pour y installer la puissance de vie.

Le *papier de discussion* est dans son ensemble (conception, mesures, procédure, etc.) une atteinte à la démocratie, en tant que régime politique, attitude et valeur de société⁵¹. Il est urgent de refuser les règles du jeu de la duperie, de la violence et de la guerre imposées pour pouvoir exercer la liberté et la capacité de penser et d'agir. Il est important de parler⁵², d'ouvrir le débat public largement (Parlement, syndicats, écoles, universités, Eglises, milieux associatifs, etc.) pour trouver un chemin praticable, des critères d'action provisoire en refusant une logique de haine et d'exclusion. Le ton et le contenu du document ne font que souligner l'urgence d'une autre approche des choses, d'une autre pensée, d'un autre imaginaire, d'autres valeurs, d'autres règles politiques et éthiques. Une transformation radicale de notre culture politique reste à construire pour que les diverses formes d'exil et d'exode deviennent état vécu. Pour penser et intégrer une expérience politique inconnue. Quand elle se veut *radicale*, c'est-à-dire quand elle ne réserve pas la liberté et l'égalité aux *nationaux* ou aux *Européens*, la démocratie ne s'accommode pas de frontières, ni dans la pensée, ni dans la vie en société. Mais il nous reste à savoir et à décider comment y intégrer les énigmes posées par la libre circulation des personnes. Sauve qui veut la liberté et l'égalité.

Notes

¹ Dans ce secteur, il s'agit aussi de construire un accord européen quant à des principes, des normes et des règles respectant la libre circulation des personnes, et qui implique autant les Etats que la société civile (y compris dans son rapport à l'Etat).

² Il ne s'agit pas ici bien sûr d'un rappel déguisé de l'adage moral, « *Aime ton prochain comme toi-même* ». La question n'est pas d'ordre humanitaire, mais elle ouvre des interrogations sur les transformations de la nature du politique.

³ Peut-être à cause d'une sensation de confusion sur l'objet. A ce propos, dès la lecture du titre du dernier document officiel suisse paru : *Problèmes nationaux et internationaux dans le domaine de la sécurité intérieure* (Commission d'experts *Contrôle des personnes dans la frontière : Papier de discussion* (+ annexes), 31.1.1993, Berne) on hésite... De quoi s'agit-il ? De sécurité intérieure, mais qu'est-ce qu'un tel terme recouvre ? Quel rapport y a-t-il avec la libre circulation des personnes ? On verra que ces questions ne sont pas anodines. Voir également *La politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation*. Rapport 90 du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse, 1^{er} octobre 1990, Berne.

⁴ Un transfert de concepts psychologiques, psychanalytiques, ontologiques dans le champ politique pourrait enrichir la réflexion. Loin de compliquer toujours plus le relief, les opérations de transfert d'un champ de connaissance à un autre (I. Stengers, *D'une science à l'autre. Des concepts nomades*, Seuil, Paris, 1987) peuvent enrichir la pensée collective autour de la notion de communauté politique (régime et valeurs politiques). Elles peuvent permettre aussi de clarifier la dynamique entre la réalité et l'imaginaire des individus et de la société.

⁵ En général, l'angoisse exprime un profond besoin de sécurité. Vivre, parler, penser, par exemple, la libre circulation des personnes en Europe provoque, de diverses manières, l'angoisse individuelle et collective. Celle-ci envoie des messages divers à identifier. Les lieux de lecture sont innombrables. Je me limiterai à en repérer des définitions, des usages et je tenterai d'interpréter la signification de ces actes quant à la sécurité, en lisant un discours : le *papier de discussion* d'experts de la CEEF sur la *sécurité intérieure* destiné au Conseil fédéral (cf. note³).

⁶ A ce propos, un Conseiller fédéral déclarait : « Vous réjouissez-vous de ce que les partis politiques utilisent désormais l'asile comme un tremplin électoral ? - Il est légitime que les partis forment les angoisses de la population, mais il y a la manière de le faire. On ne peut pas jouer avec des problèmes aussi délicats. Notre tâche humanitaire a déjà souffert lorsqu'on s'est mis à soupçonner tous les requérants de chercher un refuge économique. Avec ce nouvel amalgame entre étrangers et drogue, elle prend un nouveau coup. Il ne faut jamais oublier que nous devons tout faire pour aider ceux qui ont absolument besoin de notre protection, les réfugiés propres. ». (A. Koller, chef du Département fédéral de justice et police, interview à l'*Hebdo*, 19 août 1993, Lausanne).

⁷ S. Amati, "Mégamorts, unité de mesure ou métaphore ?", in *Bulletin de la société suisse de psychanalyse*, N° 18, 1984, pp. 11-19.

⁸ V. Havel, "La politique et la conscience", in *Essais politiques*, Calmann-Lévy, Paris, 1989, pp. 221-249.

⁹ H. Arendt, *L'impérialisme*, Fayard, Paris, 1982.

¹⁰ C'est la question de deux philosophes posée dans un autre contexte, l'affaire Heidegger (L. Ferry, A. Renaut, *Heidegger et les Modernes*, Grasset, Paris, 1988, p. 41).

¹¹ F. Boutonnier, *L'angoisse*, Presses universitaires de France, Paris, 1945.

¹² S. Freud, *Inhibition, symptôme, angoisse*, 1926. L'angoisse a aussi une place importante dans la philosophie existentialiste (S. Kierkegaard, *Le concept d'angoisse*, Gallimard, Paris, 1935). C'est un état qui renvoie à l'exigence de choisir un possible devant de multiples possibles (V. Jankélévitch, *L'alternative*, PUF,

Paris, 1938). En ce sens, il a une place à côté de la notion de *situation-limite* (K. Jaspers, *Philosophie*, Springer-Verlag, Paris, 1986). Platon, quant à lui considère, dans un de ses dialogues majeurs (*Le Parménide*), que l'angoisse est un état mystique devant un néant impensable autrement que par éclairs. Ce rapide aperçu nous rappelle que l'angoisse fait partie de la condition humaine.

¹³ Tentons une conceptualisation provisoire du terme dans le champ de la philosophie politique en nous déplaçant de la crainte vers l'angoisse. Un tel déplacement signifie que l'on privilégie d'observer ce qui produit l'angoisse et ceux qui la subissent. Si on définit la notion uniquement en terme d'état d'un sujet sans la rapporter à un objet (le monde extérieur) et sans identifier les enjeux, pour la vie du sujet, de la transformation de cet objet, il est impossible de penser cette notion dans le champ de la philosophie politique.

¹⁴ L'angoisse fait penser à la peur dans le despotisme. Pour Montesquieu, le principe du despotisme est la peur, peur insidieuse qui s'empare progressivement de tous les individus d'une collectivité donnée, sauf un. Voir à ce propos, l'article de R. Aron, "L'essence du totalitarisme", in *Critique*, vol. 10, N° 80, 1954, pp. 51-70. Mais le choix de l'angoisse est guidé par le souci d'observer les sujets qui la subissent.

¹⁵ Je m'éloigne là de H. Arendt qui postule la séparation : « *Le moi est au centre des considérations morales sur le comportement humain, tandis que le monde se trouve, lui, au centre des considérations politiques sur le comportement* » in H. Arendt, "La responsabilité collective", *Ontologie et politique*, Tierce, Bruxelles, p. 180.

¹⁶ Du point de vue de la philosophie politique, l'angoisse ressentie et/ou manipulée est alors un phénomène précieux qui fournit des indices sur les conditions de construction, les critères de choix d'une communauté politique quant à son actualité et à son devenir. L'angoisse devient un fil d'Ariane, une balise de repère et d'observation pour une philosophie politique qui envisage le pouvoir en tant qu'action de vie en commun - tant dans la société que dans l'Etat - et non en termes de domination, de violence, de mort (Voir à ce propos P. Ricœur, "Pouvoir et violence", in H. Arendt, *Ontologie et politique*, Tierce, pp. 141-159). Le parcours de Hannah Arendt est un des exemples dans la philosophie politique, qui nous apprend encore que, pour que la pensée soit une force et une recherche de la vérité, il faut lier l'activité de pensée à une attitude et à une éthique existentielle et politique.

¹⁷ C. Castoriadis, "La polis grecque et la création de la démocratie", in *Domaines de l'homme*, Seuil, Paris, 1977, pp. 261-307.

¹⁸ La récente révision de la Constitution allemande, au-delà des incidences sur le droit d'asile (article 16), la proposition (Pasqua) en France d'une révision de la Constitution française pour la rendre compatible avec les mesures européennes (Schengen) pourraient faire songer aux premiers pas d'une telle tendance.

¹⁹ E. Balibar, "Sujets ou citoyens ?", in *Les Temps Modernes*, N° 452-53-54, Paris, 1984, pp. 1726-1753.

²⁰ Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), *Memento défense-désarmement 1992*, Dossiers du GRIP, Bruxelles, 1992, (diffusé en Suisse par le CETIM, Genève), p. 163.

²¹ F. Staehelin, directeur de la Coopération technique suisse : « *L'argumentation morale ou solidaire ne suffit plus, c'est un alibi de bonne conscience. La coopération aujourd'hui est une affaire de sécurité, nous sommes tous sur le même bateau. La conférence de Rio sur l'environnement l'a clairement démontré* », in *Nouveau Quotidien*, 15.7.93.

²² Si on passe ici sous silence une partie du phénomène migratoire (les Suisses et les Européens ne sont-ils pas mobiles ?), on se plaît aussi à occulter le passé, la mémoire collective. Jusqu'en 1960, l'Europe fournissait plus de la moitié des migrants. De 1750 à 1990, sur les 350 millions de personnes qui ont quitté définitivement leur pays, environ 150 millions étaient des Européens. Une telle amnésie renforce l'impression du danger.

²³ Non pas dans le texte principal, c'est vrai, mais dans le rapport I annexé sur la sécurité intérieure, où on peut lire : « *La violence extrémiste demeure une réalité. Les conflits au sein des communautés turque et kurde, tamoule, indienne et irannienne perdurent et tendent à se radicaliser. Des méthodes analogues à celles de la mafia ont été utilisées envers des compatriotes pour leur extorquer des fonds* ». De plus, dans le même document, le nombre moins élevé d'attentats contre les foyers de requérants d'asile (77 en 1991 ; 41 en 1992) est attribué au nombre moins élevé de requérants d'asile.

²⁴ *L'affaire Kopp* semble oubliée, même si elle a menacé la stabilité des institutions suisses... L'attitude d'une conseillère fédérale, Elizabeth Kopp, dont le mari avait été cité dans une affaire de blanchiment d'argent sale, avait soulevé un tollé, et celle-ci en avait dû démissionner. Cf. Rapport de la commission d'enquête parlementaire du 22 novembre 1989, "Événements survenus au Département fédéral de justice et police" ; et J. Ziegler, *La Suisse lave plus blanc*, Seuil, 1990.

²⁵ 1 819 902 fiches de personnes, d'entreprises et d'organisations ont été établies par la police suisse ces 20 dernières années, selon le Ministère public de la Confédération. Cf. Georg Kreis, *La protection politique de l'Etat en Suisse*, Haupt, Berne, Stuttgart, Vienne, 1993.

²⁶ C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Seuil, Paris, 1975.

²⁷ Les origines sont en effet diverses. Entre autres, « *peut-on se demander si la revendication sécuritaire aujourd'hui exploitée par l'extrême-droite, n'est pas le fruit mûr d'un siècle de luttes du socialisme pour la sécurité des citoyens, de l'emploi, de la santé, de la retraite, de luttes qui firent de la sécurité l'essentielle revendication ?* », J.-D. Bredin, "Le rêve d'une autre société" in *Le Monde*, 26.5.93.

²⁸ *Op.cit.* note ²⁰, p. 162.

²⁹ *Idem*, p. 163.

³⁰ *Idem*, p. 163.

³¹ « *La stratégie de l'après-guerre s'étant fondée sur l'équation sécurité = stabilité, il existe une tendance à présenter les migrations comme menace pour la sécurité, alors qu'il s'agit de flux et d'instabilités caractéristiques d'un monde multipolaire dans lequel les équations stratégiques de la guerre froide ne sont plus valides* », GRIP, *op.cit.* note 20, p. 163.

³² La commémoration officielle de la rafle du Vélodrome d'hiver à Paris (13 000 Juifs arrêtés et déportés) a lieu au moment où j'écris ces lignes.

³³ Je pense ici par exemple à une autre resurgance, celle des théories raciales de la fin du XIX^e siècle reprises par la nouvelle droite et rediffusées. Voir à ce propos "L'appel à la vigilance" de 40 intellectuels européens contre le racisme, in *Le Monde*, 13.7.1993.

³⁴ Le rapport souligne à plusieurs endroits l'obligation d'une coopération internationale accrue en matière de politique intérieure et extérieure.

³⁵ Le *papier* déplore le vote négatif pour l'adhésion de la Suisse à EEE qui pose des contraintes quant à la coopération institutionnalisée face à des phénomènes de plus en plus internationalisés.

³⁶ « *Le résultat serait un espace européen de sécurité auquel pourrait aussi prendre part les Etats qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent et ne veulent pas encore devenir membres de la CE* » (p. 19).

³⁷ Cette notion mériterait d'être interrogée à partir de la notion de droit d'ingérence humanitaire.

³⁸ Voir à ce propos E. Sabato, *Nunca más*, Editorial Universitaria de Buenos Aires, Eudeba, 1984. Je me suis souvent demandé pourquoi ce rapport important sur les 30 000 disparus de la dictature en Argentine n'avait pas été traduit et édité en français. Dans le contexte européen actuel, une telle traduction serait un apport très utile. Voir aussi J. Forton, *20 ans de résistance et de lutte contre l'impunité au Chili 1973-1993*, CETIM, Genève, 1993, et J. Comblin *Doctrina de seguridad nacional*, Ed. Nueva Decada, S. Jose de Costa Rica, 1989.

³⁹ Voir notamment Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs immigrés (GISTI), *Projet de réforme de l'entrée et du séjour des étrangers. Légiférer pour mieux tuer des droits*, mai 1993, Paris.

⁴⁰ Il ne s'agit pas ici d'effectuer une évaluation juridique et administrative détaillée des propositions, mais de saisir l'esprit qui préside à l'éventualité de leur mise en œuvre.

⁴¹ « *c. les mesures nécessaires pour la protection de l'Etat de droit libéral et démocratique ; d. les mesures qui assurent le contrôle de l'exécutif par le législatif et la justice* » (p. 4).

⁴² Ceci nous renvoie au refus par le peuple d'une Police fédérale de sécurité, il y a plus de 10 ans.

⁴³ Le document précise que l'on pourrait s'inspirer de la structure organisationnelle de Schengen (p. 25).

⁴⁴ Commissions politiques des Chambres fédérales, Conférence des chefs des Départements cantonaux de justice et police.

⁴⁵ F. Dürrenmatt, *Pour Václav Havel*, Ed. Zoé/Ed. de l'Aube, Genève/La Tour d'Aigues, 1990.

⁴⁶ Pour H. Arendt, le totalitarisme est caractérisé par l'atomisation de la société, un parti unique, une idéologie qui s'étend à tous les aspects de la vie individuelle et collective, la propagande et la terreur. Pour R. Aron (*Démocratie et totalitarisme*, Gallimard, Paris, 1965, pp. 287-88), il comporte les éléments suivants : un régime de parti monopolistique, une idéologie qui est la "vérité officielle de l'Etat", qui exerce le monopole des moyens de force et de persuasion, des activités économiques et professionnelles, avec une terreur policière et idéologique.

⁴⁷ La contradiction dans les termes (démocratie/autoritarisme/sécurité guerrière) est l'image des ambiguïtés nombreuses du document quant à la conception de la

vie en commun, quant à la vision du politique pour la construction de l'avenir de la Suisse et de l'Europe. Une volonté d'élucidation des faits suppose de ne pas éluder une question difficile : comment nommer la contradiction d'un moins d'Etat de droit et d'un plus d'Etat de police renforcée par une politique de sécurité restrictive, placée sur le terrain de la violence guerrière ? Quelle est sa signification ? Pour répondre à une telle question il s'agirait d'aller plus loin, d'analyser ce qui a lieu dans l'espace du va-et-vient entre l'Etat et le non-Etat. Dans toutes ses formes. D'en dégager les significations pour une nouvelle pensée d'une communauté politique en ébauche.

⁴⁸ A.-J. Voelke, "La philosophie comme thérapie de l'âme" in *Etudes de philosophie hellénistique*, CERF/Editions Universitaires de Fribourg, 1993.

⁴⁹ Il est vrai qu'à ce niveau, la manipulation de l'angoisse est plus efficace chez les sujets aux prises avec la crainte du chômage, l'incertitude de l'avenir européen et plus fondamentalement la crise de civilisation.

⁵⁰ A la violence de la torture des dictatures succède, en Amérique latine, la violence quotidienne du néo-libéralisme. L'assassinat des enfants dans les rues de villes brésiliennes serait-elle une métaphore agrandie d'autres violences qui se développent dans nos sociétés du Nord à l'égard de certains être humains ? La vie humaine serait-elle en train de devenir un thème majeur de réflexion philosophique et de société ?

⁵¹ *Op.cit.* note¹⁷.

⁵² « *En parlant de ce qui est sans précédent, et en prenant les décisions nécessaires, même si elles peuvent un jour s'avérer tout à fait inadéquates, je crois que nous deviendrons plus aptes à traiter de la crise, même si nous échouons à la définir, et nous poserons réellement les fondements de nouveaux accords entre nous autant qu'entre nations de la terre, accords qui alors pourraient devenir des habitudes, des règles, des critères, qui se fonderont à leur tour dans ce qu'on appelle communément moralité* », H. Arendt, *Une situation de crise*, 1961.